

Réseaux JDE Edition Rhône 69

Egee Rhône-Alpes. L'association labellisée Nacre s'appuie sur l'expérience de ses conseillers-retraités

ajouté le 5 mars 2010 - Réagir

AA+



Créée il y a près de 30 ans à Lyon, Egee est active dans trois domaines: l'économie, l'emploi et l'enseignement.

Artisans, commerçants, ingénieurs, cadres, chefs d'entreprise: ils sont aujourd'hui retraités mais continuent d'apporter leur expertise. Non plus au sein de leur entreprise, mais bénévolement, dans l'association Egee Rhône-Alpes. Créée en 1982, "Entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise" est née avant l'association parisienne du même nom, devenue la tête nationale du réseau. L'ainée a gardé son indépendance et compte aujourd'hui 250 conseillers, « dont environ 120 retraités bénévoles très actifs sur la région », explique Jean-Marc Morelle. Ex-banquier, il apporte, comme ses collègues, son expertise aux Rhônalpins en quête de soutien. Rien que dans le département du Rhône dont il a la responsabilité, 200 dossiers sont traités par an. L'association intervient sur trois volets: l'enseignement (20 % de son activité), via des conventions avec les grandes écoles, pour faciliter le lien école-entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat; l'emploi (23 %), en aidant les jeunes et les adultes à trouver ou retrouver un emploi; enfin l'économie (57 %) pour accompagner l'entreprise et ses décideurs.



Accompagnement des créateurs en trois phases

Depuis un an, Egee Rhône-Alpes est ainsi labellisée Nacre pour l'aide à la création et reprise d'entreprise. «C'est une reconnaissance de notre savoir-faire», souligne Jean-Marc Morelle. Le dispositif "Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise", introduit par la Loi de modernisation de l'économie, impose de respecter une procédure stricte. Dans la phase 1, le projet du porteur est étudié pour en déterminer la viabilité et élaborer, dans un délai de quatre mois, un business plan. La phase 2 est dédiée à la recherche de financement auprès des banques, des sociétés de capital développement, des organismes pouvant octroyer des prêts d'honneur, etc. Enfin, la phase 3 consiste en l'accompagnement du porteur de projet pendant trois ans. Avec, deux fois par an, un bilan avec le créateur d'entreprise. C'est par le bouche à oreille et par un tissu d'organismes en réseau tels que les CCI ou Pôle emploi que les entreprises et les individus viennent à Egee. Le cas échéant, l'association fait appel à des juristes, avocats ou experts-comptables «qui partagent la même philosophie sociale que nous», précise Jean-Marc Morelle. Les prestations d'Egee peuvent être payantes. «Mais les tarifs sont inférieurs à ceux des cabinets d'audit, bien que nous essayions aussi de ne pas casser le marché», reconnaît le retraité des finances. Surtout, Egee peut mettre en avant une valeur ajoutée rare de nos jours: la disponibilité de ses conseillers bénévoles qui, contrairement à des experts en activité, ne comptent pas leur temps.